

VILLE DE PULNOY
CR n° 2021 – 126 / CMn

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2021

Présents : Mmes et MM. OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI ANDRE N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLIN L. ZIETERSKI MATHIS C. JACOB SIMEANT SCHIEL CORBERAND DEHAYE PIGNOT MASSON ENEL DEVITERNE PERROLAZ BEN ISMAIL

Excusés : J. DENIS a donné pouvoir à M. OGIEZ
L. BABIN a donné pouvoir à C. FRANCHE

Absents :

Secrétaire: Jean ENEL

MO demande aux membres présents une minute de silence en mémoire de Monsieur GEOFFROY, habitant de Pulnoy, décédé le 16 septembre.

MO informe que le point n°8 inscrit à l'ordre du jour, concernant l'adhésion au groupement de commandes des services de communications électroniques, est reporté

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2021: Approuvé à l'unanimité

Création du nouveau groupe politique « L'Autre Voix », constitué de SD, DZ et LZ

SD présente ce nouveau groupe politique et précise qu'il ne remet pas en cause le programme présenté lors des dernières élections municipales, qu'il se constitue selon l'article 22 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal, et qu'il représente une opposition au management et à la gestion financière souhaités par l'autorité territoriale, jugés inappropriés pour la vie communale et pour les agents. Les objectifs sont les suivants : Veiller aux procédures administratives et aux procédures de prises de décision notamment via l'expertise en amont des services placés sous l'autorité du DGS.

DZ fait lecture de l'annexe 1 jointe au présent compte-rendu.

LZ fait lecture de l'annexe 2 jointe au présent compte-rendu.

MO répond que malgré la création de ce groupe d'opposition, il demeure une majorité de 20 élus. Au vu de ces différentes interventions, **MO** estime que les pulnéens ont assisté à un débat interne. Il explique que le terme « client », employé à tort à la place d'«habitant», s'explique par ses origines professionnelles commerciales. Il ajoute que les Conseil Municipal s'est installé dans

un contexte sanitaire difficile. **MO** a entendu que L'Autre Voix avait honte et avait des regrets. Si l'Autre Voix a exprimé sa honte et ses regrets, **MO** n'a pas honte, il n'a pas changé. Tant que la majorité sera telle, il continuera son mandat. **MO** travaille avec des gens de qualité. Pour lui, la première compétence pour un élu, c'est d'être à l'écoute de ses citoyens. Il considère qu'il tient un engagement moral envers les pulnéens et il respecte le vote des 973 pulnéens qui ont décidé de le porter à la tête de la commune. **MO** dit que les derniers 14 mois méritent un profond changement : La DGS n'est pas mauvaise, ses compétences ne sont pas remises en cause. Mais, dans l'humain, des relations de confiance s'installent ou pas. Il convient de retrouver une collectivité au service des pulnéennes et des pulnéens. Il a été décidé de mettre fin au fonctions de Mme Sandrine ARNAUTOU, attaché principal sur l'emploi fonctionnel de DGS, embauchée depuis le 1er juin 2007. **MO** rappelle que cette décision est prévue par la loi. Cette mesure prendra effet le 1^{er} décembre 2021. Cette décharge de fonction existe dans de nombreuses communes en France. La décision a été prise sur des informations que le Maire a été chercher auprès du CDG et de l'ADM. En conférence des Maires, **MO** a eu le soutien des Maires de tous horizons politiques. **MO** informe que c'est Mme Cindy MANTOVANI, DGS par intérim, qui assurera les fonctions de DGS jusqu'au 31/12/2021.

DD fait lecture du paragraphe 1 de l'annexe 3 jointe au présent compte-rendu.

MO rappelle que le 20 juillet dernier, il s'est rendu au CDG accompagné de Sandrine DUSSIAUX et Bruno JEANDEL. Lors de ce rendez-vous, il dit que M. FAIVRE – DGS du CDG54, l'a conforté dans son idée car celle-ci est légale. M. FAIVRE a précisé que sur la forme, il donnait raison à **MO**.

SD rappelle que **MO** ne remet pas en cause les compétences de la DGS, mais aujourd'hui, **MO** s'en sépare. Elle demande à **MO** des explications. **SD** fait lecture de l'annexe 4 jointe au présent compte-rendu. **SD** se tourne vers Mme ARNAUTOU, présente dans le public, et la remercie pour toutes ces années passées. **SD** dit avoir énormément appris à ses côtés (applaudissements).

MO souligne le travail fourni par **SD** sur cette intervention. Il dit être la continuité des deux précédents maires et annonce qu'il n'a rien changé par rapport à ses prédécesseurs. Il déplore que le « linge sale » ait été lavé en public. Le vendredi 17 septembre, **MO** a reçu **SA** avec M. BEGEL – Président régional du syndicat des DGS, et ce dernier lui a préconisé d'exposer le moins possible de détails dans le cadre de la décharge de fonction de **SA**. Or, il constate que tout a été raconté. Il rappelle que l'équipe municipale a tout mis en place : programme, méthode, budget. Aussi il rappelle que la décharge de fonction est une règle de la loi et l'autorité territoriale peut s'en servir pour organiser les services. Il confirme avoir organisé un séminaire où il a demandé l'avis de sa majorité pour décharger de ses fonctions **SA** et précise qu'il s'agit d'un acte démocratique et que la République ne l'en empêche pas. A l'heure actuelle, il n'est pas dans l'illégalité. Il rappelle à nouveau qu'il a le soutien de ses collègues maires à l'unanimité, vu en conférence des maires.

BJ reprend les paroles de **DD** concernant l'intervention du CDG dans le cadre de la décharge de fonction de **SA** et il confirme les propos de M. le Maire. Il revient aussi sur le terme de « serviteur », employé par M. le Maire, et en fait sa définition : pour **BJ**, un serviteur est au service de quelque chose. Il annonce être lui-même un serviteur au service de Pulnoy et il dit en être fier.

AA explique qu'elle a eu pour mission de répondre ce soir à la lettre rédigée par l'opposition et envoyée à tous les maires de la Métropole. **AA** pense que le mal-être des agents est antérieur à l'arrivée de **MO** à la tête de la mairie. Elle répond à l'opposition et confirme que Pulnoy est une commune où il fait bon vivre. Elle déplore que les conseils de quartier et la démocratie participative, organisés par **CF** et dont l'opposition est friande, n'aient pas été mentionnés dans leur courrier. Pourtant, ils ont vu le jour. Elle confirme que la majorité soutient le Maire dans ce contexte sanitaire complexe. Aussi, elle confirme que certains maires qui soutiennent **MO** ont été choqués du courrier de l'opposition. Elle dit que beaucoup de maires ont eu recours à la décharge de fonction, y compris Mathieu Klein à son arrivée à Nancy ou au Conseil Départemental. Elle juge que ce courrier a fait le déballage de problèmes internes. Elle dit que les pulnéens ont d'autres attentes qu'un règlement de compte. Si l'opposition avait été élu à la place de la majorité, elle

avance qu'elle aurait pris les mêmes décisions et que leur méthode aurait été pire. À date, c'est **MO** qui sanctionné et non l'opposition.

SD explique que le CDG a pour mission d'être impartial. Il répond à une demande d'un élu ou d'un agent, sans prendre position. Il répondra à une question sur sa technicité. En aucun cas, il ne confirmera qu'un maire doit se séparer de son DGS. **SD** confirme que les pulnéens n'ont pas besoin d'être spectateurs de ces problèmes mais que les élus leur doivent la vérité sur des problématiques internes.

1) Signature d'une convention de partenariat avec le CDG 54 pour la mise à disposition de personnel

MO informe qu'il a souhaité signer cette convention suite à l'intérim assuré par la DGS, du 26 juillet au 31 décembre 2021, pour un coût de 27 000€. A l'issue de cette mission, **MO** s'engage à communiquer le coût précis de cette mise à disposition. Il précise que tout n'est pas affaire d'argent. **MO** fait lecture du projet de délibération.

M. PERROLAZ fait lecture du paragraphe 2 de l'annexe 3 jointe au présent compte-rendu.

SD sollicite **MO** concernant les incertitudes qu'il a exprimé pendant l'absence de **SA** cet été.

MO explique que le 19 juillet dernier, **SA** était en arrêt de travail durant 3 semaines et qu'à cette même cette période, **LSi** – DGA, était en congé. Il explique qu'après avoir eu l'avis de son équipe municipale, il s'est rendu au CDG avec **SD** et **BJ** et qu'il lui a été conseillé de missionner un intérimaire. Il se félicite de cette action car il est parvenu à pallier ces absences. Aussi, il a considéré que la DGA, arrivée en avril dernier, devait travailler de façon « normale ». C'est la raison pour laquelle il a fait intervenir Mme Cindy MANTOVANI – DGS par intérim et qu'il a demandé à **SA** d'effectuer son préavis à son domicile afin qu'elle puisse trouver d'autre fonction ailleurs.

SD dit qu'elle n'a pas eu réponse à sa question. Elle maintient qu'en l'absence de la DGS, la DGA aurait pu assurer les fonctions de DGS. Elle estime que l'argent public a été gaspillé. Par ailleurs, elle explique que la raison pour laquelle **MO** a demandé à **SA** d'assurer son préavis n'était pas de trouver un emploi, mais parce qu'il avait peur de passer devant son bureau.

MO maintient qu'en l'absence de directrices, il devait palier à ces absences.

SP, au vue de ces différents propos, demande si la convention est légale ou illégale.

MO confirme que la convention est légale.

Vote : 20 POUR // 7 CONTRE

2) Mutualisation de l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Métropole du Grand Nancy

MO fait lecture du projet de délibération.

DZ : En plus des 1 100 € indiqués dans le projet de convention, quel est le montant des autres coûts engendrés par cette mutualisation ?

MO répond à **DZ** qu'en plus des 1 100€ de la convention, il faut ajouter la maintenance et les frais administratifs estimés à 1 792 €. Aussi, il convient d'y ajouter les frais optionnels de mise à disposition au public de matériel informatique (ordinateur équipé d'un écran 24") estimé à 600 €.

Vote : 23 POUR // 4 ABSTENTIONS

3) Décision Modificative n° 2

LS fait lecture du projet de délibération.

DZ : A quoi correspond la facture de l'entreprise BBC, étant adjoint aux travaux **DZ** n'a pas validé de travaux au centre de rencontre ?

MO : Elle correspond à des frais occasionnés pour l'aménagement du centre de rencontre en centre de vaccination éphémère dans le cadre de location de matériel, mise en place de boxes. Cela a permis la vaccination de 100 personnes de Pulnoy notamment des jeunes gens de Pulnoy.

DZ : BBC est une entreprise de construction de maisons individuelles, référencée en menuiserie bois. Il n'y a donc aucun lien avec les boxes. Par contre **DZ** fait lecture d'un mail adressé par l'assistante du maire à **MCD** faisant état d'une installation par Corinne Mathis et de la fourniture de boxes et chaises par Corinne Mathis.

DZ fait lecture de la charte de l'élu local concernant les conflits d'intérêts.

DZ demande au Maire s'il a couvert un conflit d'intérêt au sein de la majorité en faisant une fausse facturation.

DZ attire l'attention de **MO** sur les risques encourus, et des autres élus qui pourraient se montrer complices d'une fausse facturation.

DZ précise que BBC n'a jamais mis les pieds au centre de rencontre.

MO : Le montant de la facture est de 936 €. Le maire indique que quand on fait travailler les entreprises extérieures on nous reproche de ne pas faire travailler les entreprises locales et quand on fait travailler les entreprises locales on essuie des reproches de la même manière.

L'ordre des infirmiers a appelé le maire pour mettre en place le plus vite possible une organisation pour mettre en place des stands.

Tout a été fait pour gérer au mieux la situation dans les délais impartis et dans la légalité, sachant que la société BBC peut parfois mettre à disposition de la société Standest des cloisons.

ZBI estime que le maire vient de reconnaître devant toute l'assemblée qu'il y a bien un conflit d'intérêt, c'est ce qu'il a cru comprendre des explications données.

Il dénonce également l'utilisation du terme de serviteur pour les agents qu'il considère comme dégradant.

Enfin, il déplore la décharge de fonction de **SA** et estime nécessaire de rétablir son honneur. Il souligne le coût de la mise à disposition de la DGS intérim, d'un montant de 27 725 €, plus les frais facturés par le centre de gestion soient un montant total de 29 450 €.

Ces démarches ont été enclenchées alors que la procédure de décharge n'était pas lancée. La commune se retrouve donc avec deux DGS, une DGA et des charges de fonctionnement supplémentaires non nécessaires, alors même que la DGA est là pour suppléer la DGS en cas d'absence.

En plus d'avoir écarté des élus et agents compétents, le Maire met la commune en péril en la rapprochant du burn out financier, ce qui entrainera une hausse des impôts locaux.

Sur le fonds le comportement impulsif du maire ainsi que son incapacité à écouter les conseils de ses adjoints et de ses agents entraîne des fractures irréparables dans l'organisation de la commune.

Les passages que l'opposition a fait en mairie ont permis de mesurer le mal être des agents face à l'absence de directives claires : perte de confiance des agents vis-à-vis du maire mais aussi des élus les plus impliqués. Le maire est en train de perdre la confiance des Pulnéens qui n'ont pas donné mandat pour faire n'importe quoi. A terme il ne reste plus que les élus les moins présents en mairie et les moins soucieux de faire les choses dans la légalité, les élus qui font prévaloir leur propre intérêt, les élus qui diront oui à tout.

ZBI souhaite réagir aux faits révélés par **DZ**, ancien adjoint à l'urbanisme. Si les faits sont avérés, c'est scandaleux. C'est **MO** qui devrait être déchargé de ses fonctions par le Préfet. Ces faits révélés par **DZ** font remettre en perspective des échanges lors d'un précédent conseil concernant l'attribution sur le budget de la ville des cadeaux de Noël des séniors pour 42% de l'enveloppe à un commerçant et 57% de l'enveloppe pour 12 autres commerçants. Cette enveloppe-là plus importante avait été attribuée au commerce familial d'un colistier.

Il avait dénoncé l'inégalité flagrante de traitement entre les commerçants de Pulnoy.

ZBI appelle à la vigilance des élus dans leur vote qui les expose à leurs responsabilités (risque d'amende et de peine d'emprisonnement).

Il évoque le délit de favoritisme, la prise illégale d'intérêt.

ZBI recommande fortement aux élus présents de s'abstenir de voter ou de voter contre cette délibération pour ne pas être associés à ces délits.

MO répond que la priorité était l'installation et l'équipement du centre de vaccination.

DZ ne remet pas en cause l'utilité du centre de vaccination. Il a posé une question simple. Le maire a-t-il oui ou non fait une fausse facturation ? Que vient faire BBC dans cette histoire alors qu'on ne les a pas vu au centre de rencontre et qu'on a des preuves que c'est **CM** qui a fourni les boxes et les chaises, qui les a installés et qui les a récupérés.

MO précise qu'il n'y a pas eu de fausse facturation et il donne la parole à **CM**.

CM répond que l'entreprise Standest existe depuis 30 ans, qu'elle n'en est pas la gérante, que c'est son mari le gérant. La société BBC est un prestataire de Standest et Standest n'a pas fait de fausse facture.

Effectivement Standest a prêté ce matériel à BBC mais cela n'est pas le problème de la mairie. Et Standest n'a rien fait d'illégal, elle ne fait pas de facture ni à la mairie, ni à BBC d'ailleurs.

MO précise qu'il faut savoir utiliser les choses qui sont accessibles.

MO estime que les propos de **ZBI** approchent de la diffamation.

DZ constate qu'il y a une facture qui a été faite à BBC, sous-traitant de Standest peut être, ce qui veut dire que BBC va refacturer à Standest. Donc cela n'est pas une facturation dissimulée ?

CM précise qu'il n'y aura pas de refacturation.

MO : Ce qui se passe entre BBC et Standest ne regarde pas la mairie. Il y a un devis de BBC et on a payé à BBC. Les refacturations, on sait très bien ce qu'est le monde de la sous-traitance et des partenariats, cela ne regarde pas la mairie c'est la vie économique. On a organisé un centre de vaccination éphémère dans la légalité.

SP sollicite **MO** pour connaître la légalité de cette action car le dirigeant de BBC est un colistier de la liste majoritaire, mais pas actuellement au Conseil Municipal.

Sans réponse claire, il s'abstiendra.

MO dit que tout a été fait dans la légalité.

LW répond à **SP** que juridiquement un élu est élu, point barre. Le dirigeant de BBC est simplement colistier et qu'il n'est pas élu.

Vote : 20 POUR // 7 CONTRE

4) Restauration scolaire : Modification des tarifs et du RI 2021 2022

AA fait lecture du projet de délibération.

MO précise que cette délibération complète une délibération déjà votée en Conseil Municipal, mais qu'il convient de la compléter par la présente délibération, suite aux exigences imposées par la CAF.

ZBI annonce qu'en fin de séance, une question sera posée par Coralie PERRIN, présente dans le public, concernant les classes de la Masserine.

Vote : 27 POUR

5) Mercredis récréatifs : Modification des tarifs et du RI 2021 2022

AA fait lecture du projet de délibération.

Vote : 27 POUR

6) Mission Ados : Modification des tarifs et du RI 2021 2022

LS fait lecture du projet de délibération.

MO insiste sur la volonté de l'équipe municipale de renforcer la Mission Ados.

Vote : 27 POUR

7) Service d'accueil périscolaire maternel du soir : Modification des tarifs et du RI 2021 2022

AA fait lecture du projet de délibération.

Vote : 27 POUR

8) Adhésion au groupement de commandes des services de communications électroniques

SD demande à **MO** ce qui motive le report de ce point inscrit à l'ordre du jour.

MO laisse la parole à **SP**.

SP en assume pleinement la responsabilité. En référence à la charte de l'élu local, il explique que son activité professionnelle lui prend malheureusement beaucoup de temps. Il a relevé des erreurs dans le projet de convention. Il s'est alors rapproché du service juridique de la ville et ses erreurs ont été confirmées. Par conséquent, il a souhaité reporter ce point inscrit à l'ordre du jour. Aussi, il annonce qu'il souhaite se retirer de sa délégation aux nouvelles technologies, faute de temps.

DZ rappelle que ce point avait été traité en toutes commissions et que le retrait de cette délibération à l'ordre du jour illustre une gestion des dossiers dans l'urgence.

MO répond que les reports sont malheureusement fréquents et que l'on y faisait recours sous les autres mandats.

9) Convention de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie

NH fait lecture du projet de délibération.

Vote : 27 POUR

10) Modification du tableau des effectifs communaux

MO fait lecture du projet de délibération.

MO annonce l'arrivée de la nouvelle chargée des Ressources Humaines, recrutée avec l'aide de **SD**.

SD demande à **MO** le coût supplémentaire de ce recrutement.

MO répond qu'il ne dispose pas des éléments chiffrés au moment présent. Il précise que **SD** a l'information mais que **MO** s'engage à en faire communication publique lors d'une prochaine séance.

Vote : 20 POUR // 7 ABSTENTIONS

Affaires non-délibératives :

Point d'avancement de l'opération de remplacement du terrain de foot en schiste par un terrain de gazon synthétique avec éclairage

MO rappelle que l'article du Pulnoy en bref fait un état d'avancement sur ce projet. Il rappelle également qu'à cause de la crise sanitaire, il existe un retard général sur l'approvisionnement des matières premières. Il annonce un coût estimatif de ce projet à hauteur de 950 000 €. Ce coût sera affiné par le maître d'œuvre qui sera recruté le 1er octobre prochain.

ZBI déplore le recrutement d'un premier maître d'œuvre dont l'offre anormalement basse avait été dénoncée par le service juridique de la ville. **ZBI** demande qui a pris la décision de recruter ce maître d'œuvre, qui, rappelons-le est situé bien loin de Pulnoy. **ZBI** veut s'assurer que ce maître d'œuvre n'est pas une connaissance d'un des dirigeants du FC PULNOY. **ZBI** demande pourquoi **MO** a communiqué sur la page FB du FC PULNOY et non par une communication officielle publiée sur la page de la mairie de Pulnoy. Il annonce que l'article tient des propos diffamatoires publics à l'encontre du premier maître d'œuvre recruté et qu'à ce titre, les dirigeants du FC PULNOY

encours des risques. **ZBI** demande à ce que cet article soit retiré du Facebook du FC PULNOY et qu'il soit intégré au Facebook de la Ville de Pulnoy.

DZ fait lecture de l'annexe 6 jointe à ce présent compte-rendu. Par ailleurs, il corrige le budget prévisionnel annoncé par **MO** : A date, le budget prévisionnel est de 804 000 € et non 950 000 €. Aussi, il corrige les délais annoncés verbalement par **MO** : le choix du maître d'œuvre se fera le 4 octobre et non le 1er octobre. Enfin, il déplore qu'une communication du Maire ne devrait pas se retrouver sur la page d'une association pulnéenne.

MO répond à **ZBI** que le premier maître d'œuvre recruté, situé à Aix les Bains, est inconnu du Maire. Cependant, il annonce que le Président du FC Pulnoy travaille à Aix les Bains. Par ailleurs, il avance que l'article publié sur le Facebook du FC Pulnoy est le même que celui communiqué dans le bulletin municipal de la Ville. Il explique que Facebook est hébergé par des américains et qu'il s'agit d'un réseau social de communication non-officielle.

SP quitte la séance à 21h.

MO fait lecture des questions écrites de l'opposition, en amont de la séance du Conseil Municipal.

NJ répond que l'entretien du terrain vert est assuré par la société TECHNIGAZON. Un contrat a été conclu l'année dernière avec cette entreprise et il comprend des tontes régulières, du réengazonage, du défeutrage, un bâti drainage (carottage régulier du terrain réalisé 2 fois par an). Auparavant, ces prestations étaient réalisées par les services techniques de la Ville et par Technigazon et son coût était de 9 000 €. Le contrat globalisant l'ensemble de travaux est passé à 16 000 €, mais il évite des problèmes de disponibilité de personnel communal et un manque de compétences techniques. Les seuls travaux à la charge des services techniques sont les traçages du terrain de foot.

Ouverture des questions ouvertes au public (21h07) :

MO explique l'organisation des questions ouvertes au public : Il procède à un tour du public et répondra ensuite aux questions.

Coralie PERRIN souhaite parler du projet de fermeture de classes de maternelles et de primaires à l'école de la Masserine. Elle sollicite l'aide du Maire et de son équipe municipale afin de s'y opposer. Elle estime que ces projets de fermeture auront des conséquences graves sur la vie communale. Elle propose une révision de la carte scolaire, la création d'un groupe de travail et l'accueil d'enfants extérieurs.

Gérard ROYER : Maire pendant 31 ans, dit que le Maire se sépare de sa DGS parce qu'elle n'adhère pas à son mode de fonctionnement qui exclut l'expertise technique des services. Il dit que les agents ne sont pas des serviteurs mais des loyaux collaborateurs au service des élus. Il salue l'expertise de **SA**, compétente et loyale, toujours disponible. La Ville a grandi grâce à son expertise. Il la remercie également pour la belle personne qu'elle est.

Michèle PICOLLI appuie les propos de M. PERROLLAZ et dit que l'action du Maire n'est pas que démocratique, mais également technique et managériale. Vu que le Maire n'est pas un expert technique, il doit se faire accompagner de ses équipes de fonctionnaires. MP se tourne vers **SA** et

la remercie. Elle ne doute pas que son avenir sera éclaircie. MP rappelle que SA a toujours été présente dans toutes les instances et qu'elle a toujours fourni un travail de qualité.

M. CLAUDEL : Il annonce que personne au FC PULNOY ne connaît l'entreprise CHANEAC et il déplore les problématiques rencontrées. Il dit même que la résiliation du contrat était une bonne chose. Par ailleurs, il souligne la nécessité pour le FC PULNOY de s'entraîner sur le terrain vert, entretenu par Technigazon. Enfin, concernant l'article publié par MO sur le Facebook du FC PULNOY, il s'agissait d'une information et non d'un article politique.

MO : « Il y a les lois et il y a l'esprit des lois ». Il rappelle que l'ensemble des élus ont validé le choix de recruter le premier maître d'œuvre ; il ne l'a pas sélectionné seul. Il confirme qu'une erreur a été produite, mais qu'il ne s'en produira pas une seconde. MO informe qu'il a du retard dans la lecture de ses mails car il préfère être au contact des habitants. Dorénavant, MO souhaite que l'épanouissement se réinstalle en mairie.

AA rappelle qu'initialement, deux projets de fermeture de classes étaient prévus sur chaque école. Grâce à des effectifs maintenus, les classes sont restées ouvertes. AA propose de revoir les critères d'éligibilité des dérogations.

MO annonce deux bonnes nouvelles :

- Semaine France ALZHEIMER, dont le siège départemental est à PULNOY : Inauguration mardi 21 septembre à 18 h.
- Intervention de Hugues ZANGO, médaillé olympique.

Fin de séance : 21 h 50

PULNOY, le 11 octobre,

Le Maire

Marc OGIEZ



Le secrétaire

Jean ENEL

ANNEXE 1 : DZ

Je me suis investi avec vous, monsieur le Maire, pour la campagne électorale en 2019, j'ai travaillé depuis le début en petit groupe avec vous, Bruno, Sandrine et Laurence, puis au fur et à mesure d'autres sympathisants se sont joints à nous, par intérêt, par conviction, je ne sais pas, en tout cas, nous avons établi un programme et gagné l'élection.

J'ai approuvé, soutenu ce programme et votre candidature suite à la vision que vous aviez **à l'époque** pour Pulnoy.

J'avais cru comprendre que nous étions dans la continuité de Michèle et Gérard puisque le « noyau dur » de votre équipe était des anciens élus de la précédente majorité.

Au bout de 14 mois au sein de cette majorité, je m'aperçois que c'est tout le contraire, vous avez, en si peu de temps, détruit des décennies de travail des mandatures précédentes.

Comme par exemple

- Vous avez présenté un budget tronqué de ces deux dernières années avec beaucoup de promesses électorales qui ne pourront pas, en l'état actuel, être tenues et vous mettez en danger les finances de la commune pour la fin du mandat.
- Nombreuses tensions avec les agents, arrêts de travaux, dysfonctionnements etc. je fais référence au CR108

réunion interne du 8-07-2021 envoyés aux membres de la majorité

- Départ ou plutôt décharge de fonction de la DGS
- Départ ou plutôt non renouvellement du poste de la responsable du Service Toutes Générations. J'invite mes collègues de la majorité à relire jusqu'au bout le CR 109 en votre possession expliquant les raisons de ce non renouvellement.

Je trouve scandaleux que vous fassiez publier en parallèle le portrait de Mme STRASSER dans Pulnoy en Bref

- Avez-vous penser au surcoût engendré par votre décision de vos séparer de tes meilleurs agents ?

Votre réponse à cette question « Quoi qu'il en coute », vous nous le martelez à longueur de journée,

La seule différence, c'est que l'état peut être déficitaire, pas une municipalité monsieur le maire.

Tous ces événements ont désorganisé le fonctionnement de la mairie, le travail des agents et crée des malaises et tensions.

Le management, l'urbanisme, le budget de votre commune vous semblent bien abstraits et lointains.

Vous m'avez dit, pendant la campagne, je vous cite en parlant d'un membre de votre majorité « je le prends, pas pour ses compétences, mais parce qu'il connaît du monde » Sachez que

vous perdez, aujourd'hui au sein de votre groupe, des personnes qui connaissent également beaucoup de monde.

On entend de plus en plus dire que Pulnoy et son maire deviennent, au sein de la Métropole, la risée de tout le monde.

Vous êtes conseiller métropolitain, président de la conférence des maires, comment pouvez-vous avoir une quelconque autorité et crédibilité avec un management aussi catastrophique de votre commune en quelques mois d'exercice.

J'ai honte

En résumé, tous ces événements m'ont conduit, le mois dernier, à prendre une décision, soit démissionner, soit quitter le groupe majoritaire. J'ai préféré quitter le groupe majoritaire et **rester** au sein du conseil.

Certains diront que « les rats quittent le navire ». Rafting pour mes collègues, ils comprendront

Pour conserver la même métaphore, je reste pour essayer de remettre le fameux navire à flot avant qu'il ne coule.

Depuis votre élection, je pense que vous avez confondu république avec monarchie et Autorité territorial avec ROI ou même plus puissant

Pour vous les Pulnéens sont des clients et les agents des serviteurs. C'est ce que vous nous avez redit lors de notre entretien avec Sandrine D et Laurence Z le 26/08/2021

Vous n'arrêtez pas de dire que vous êtes **le maire** (ou l'autorité territoriale) et c'est à **vous** de décider. Vous êtes devenu un Maire compétent après quelques jours de formation à l'AMF **bravo** ! J'aurais sincèrement préféré que vous soyez à l'écoute de vos agents qui, **eux, sont les sachant et les vrais experts.**

Par contre, dès qu'une décision importante se dessine, vous vous défilez en faisant voter les membres de votre majorité et en faisant un palabre, dont vous avez le secret, avec pour seule version, **votre point de vu** (comme la décharge de Sandrine Arnautou) ou vous avez porté des accusations justifiant votre choix, sans lui donner **une chance** de se défendre et de rétablir la vérité devant vos élus.

Pour valider la décharge de fonction de Mme ARNAUTOU, vous arrivez même à faire voter des élus qui n'ont **jamais** rencontré Sandrine dans leurs missions « chapeau » beau travail de commercial et de bourrage de crâne.

Votre devise « Diviser pour mieux régner »

Comme vouloir recevoir les membres de notre groupe séparément afin de nous diviser en proposant de garder les délégations à certains et les supprimer aux autres. Nous ne mangeons pas de ce pain-là Monsieur le Maire. C'est pour tout le monde pareil, on garde tous nos délégations ou vous les supprimez toutes

Pour ma part, perdre mes délégations ne me pose pas de problèmes, je préfère manger des pommes de terres et avoir

ma conscience **tranquille plutôt que de la truffe sur le dos des contribuables.**

Je ne me suis pas engagé pour cette rémunération mais pour aider et continuer de faire avancer la commune vers une vie meilleure.

Nous avons, avec Sandrine DUSSIAUX, la DGS Mme ARNAUTOU, la nouvelle DGA Mme SIMONIN et les agents du technique, du juridique, des finances etc. je ne vais pas tous les citer, travaillés depuis le début du mandat sans nous arrêter pour remplir nos missions, sans utiliser le prétexte COVID et nous continuerons de suivre et de défendre ce pourquoi nous avons été élus, certes dans l'opposition, mais avec nos **convictions** intactes.

Vous n'arrêtez pas de dire à tout le monde que votre rêve de gosse c'était d'être maire, je vais vous faire une confidence, le mien était de conduire un camion poubelle. Vous voyez nous n'avons pas les mêmes ambitions, mais je préfère mille fois ma situation actuelle plutôt que là votre, car sans aucun doute, votre passage à tête de cette municipalité ne restera pas un bon souvenir pour Pulnoy et oubliez 2026 bien que ce soit également **votre priorité comme le terrain de sport synthétique depuis le premier jour de votre élection.**

D'ailleurs, parlons-en de 2026, certains **penses ou font penser** pour justifier le départ de votre première adjoint Sandrine, Laurence et moi-même que nous avons créé ce groupe en vue de cette prochaine échéance. Ils se trompent, et je profite de ce

conseil pour annoncer **en public** que je ne serais plus habitant de PULNOY en 2026, je serais retraité et j'irais avec Laurence rejoindre notre fille en Occitanie, et je les rassure, nous serons donc inéligibles pour 2026 à PULNOY.

Voilà je ferme la parenthèse.

Vous êtes à la tête d'une ville de 5022 habitants (et non clients), de 61 agents (qui ne sont pas des serviteurs) et d'un budget de plus ou moins 4 500 000.00€, la tâche est rude, je l'admets, mais vous vous êtes engagé alors assumez vos responsabilités et prenez la bonne décision, pas pour votre égo, mais pour Pulnoy.

Je n'ai pas l'habitude d'écrire un texte politique, je fais plutôt des rapports techniques ou des analyses, mais croyez-moi quand on a des **convictions sincères**, c'est facile, les mots viennent tout seul. J'ai été un peu long, je le conçois, pourtant je ne relate **que 14 mois de** mandature.

Pour conclure, j'invite tous ceux du groupe majoritaire qui ne se sentent pas bien ou qui se sentent trompés et qui ne veulent pas être responsable du fiasco qui se dessine, s'ils en ont le courage, bien sûr, à nous rejoindre ou à démissionner pendant qu'il en est encore temps.

Merci

Annexe 2 : LZ

Je vais expliquer mon choix de quitter le groupe de la Majorité.

Sandrine & Daniel ont soulevé des contre-vérités, des irrégularités etc. je vais essentiellement me baser sur l'humain, ou plutôt sur le manque d'humanisme.

- **Ambiance anxiogène qui règne depuis de longs mois au sein de la mairie : quand on lit le C.R des réunions des Agents avec vous, on ne peut que s'indigner de votre façon de REGNER Monsieur, devrais-je dire Mr LE ROI (c'est votre définition du rôle de maire ... je le répète) tout comme dire que la maire est une Entreprise, les agents des SERVITEURS au service des Elus et les pulnéens des Clients...**
- **Les divers départs, licenciements ou décharge de fonctions, fin de contrat me révoltent dans votre façon d'agir : Pour exemple l'éloge fait à Véronique STRASSER dans le Pulnoy en bref, alors qu'elle n'a pas été renouvelée dans ses fonctions de façon inhumaine. Ferez-vous pareil avec S.A ?? Comment osez-vous dire à des pulnéens que votre DGS désire démissionner ??? Vous n'assumez donc pas votre acte de décharge de ses fonctions pour mentir de la sorte ??**
- **Aucune remise en question de votre part, vous nous l'avez dit : je ne changerai pas.**

- **Le climat avec l'équipe est tendue, certains restent indifférents, d'autres en souffrent sans rien faire tandis que d'autres s'en réjouissent.**

Moi j'ai décidé de bouger car mes valeurs et mes convictions m'interdisent d'accepter un tel comportement.

- **Votre caprice d'enfant, votre rêve de devenir Maire est devenu le cauchemar de beaucoup d'agents et autres. C'est insupportable voire inadmissible.**

J'ai apprécié les délégations que vous m'aviez confiées (et à vous entendre je faisais correctement mon travail) même si je vous ai souvent reproché de le faire à ma place : mais vous êtes un maire de terrain dites-vous !!! Dire oui à tous les citoyens n'est pas forcément la bonne méthode pour votre avenir...

Je vous ai dit à 3 reprises que j'avais honte de faire partie de votre équipe désunie, mais surtout parce que vous Monsieur, vous m'avez menti, vous m'avez trahi : vous n'êtes plus celui que j'ai connu lors de la mise en place de notre équipe. Avez-vous changé ? Caché ce tempérament caractériel ? (coups de pied dans les murs, les meubles, arrachage de vos cheveux, vos sauts de kangourou) En tout cas vous n'êtes plus la personne que j'ai soutenue lors de notre campagne électorale.

Je continuerai à être vigilante sur le bien-être des agents mais aussi sur celui de nos citoyens car comme vous me

**l'avez souvent répété : TU connais du monde sur Pulnoy ...
OUI OUI effectivement je connais beaucoup de monde.**

**Mon choix de rejoindre notre groupe « l'autre Voix » est
pensé et assumé et je rajouterai que ce n'est pas « le
groupe de Sandrine » Nous avons proposé à Sandrine
Dussiaux si elle voulait créer ce groupe avec nous ; Elle a
accepté en toute connaissance de cause.**

Merci pour votre écoute.

ANNEXE 3

Interventions orales des conseillers municipaux de l'équipe minoritaire aux différents points traités au Conseil Municipal du 20 septembre 2021 Contenu intégral

Affaire non délibérative n°1 (Décharge de fonction de la DGS)

Intervention de D. Deviterne

"Je voudrais juste, face à cette plus que regrettable situation apporter le témoignage de l'équipe minoritaire en reprenant quelques termes de la lettre que notre équipe a adressée aux 19 autres maires de la métropole pour les informer sur la réalité de la situation.

Depuis 14 ans, pendant les deux précédents mandats menés par deux maires différents, tous les principes d'organisation collective et collaborative au sein de notre mairie ont toujours été totalement respectés, et ceci en s'appuyant toujours sur une DGS, Mme Sandrine Arnautou, dont l'expérience, les compétences, la loyauté, le tact et l'humanité ont toujours été reconnus par tous, en premier lieu par nos précédents maires Mme Michelle Piccoli et M. Gérard Royer, ainsi que par l'ensemble des cadres de la commune.

Si la 1^{ère} année de votre mandat, monsieur le maire, n'a rien laissé transparaître (peut-être en raison des conditions particulières d'exercice de votre mission dans le contexte particulier de crise sanitaire ...), **il s'avère - comme on peut aujourd'hui le constater- que de graves perturbations se sont installées dans le management, l'organisation et la gestion de la municipalité, au point d'en compromettre gravement son bon fonctionnement.**

Vous en avez rejeté la responsabilité sur la DGS et, selon de nombreux témoignages, vous vous êtes efforcé de la discréditer - voire de la diffamer - par le colportage de faits mensongers auprès de votre "entourage politique" dont les maires des villes de la métropole et donc son le président.

Bien qu'une procédure de médiation pilotée vous n'en avez de toute évidence pas respecté les termes du contrat et vous êtes précipité dans le recrutement provisoire d'une DGS remplaçante auprès du centre de gestion.

Cette affaire a totalement désorganisé les services communaux qui sont ainsi aujourd'hui dirigés simultanément par 2 cadres supérieurs de la fonction publique territoriale ... sur le compte de l'argent public du budget communal.

De surcroît, la majorité municipale en sort divisée et nous nous félicitons de la constitution d'un 2^{ème} groupe "minoritaire" dont l'initiative appartient à deux adjoints soucieux de rectitude, eux aussi déçus de leurs fonction et délégations par votre volonté de règne absolu.

Affaires délibératives :

n°1 (Convention partenariat avec CDG54)

Intervention de F. Perrollaz

sur la "qualité de vie à la Mairie de Pulnoy"

"Le premier pouvoir d'une autorité territoriale s'est :

- De ne pas confondre légitimité démocratique et légitimité technique
- Avoir conscience que la gouvernance publique n'est pas une entreprise mais qu'elle résulte d'une collégialité où les fonctionnaires territoriaux sont le garant d'un service public de responsabilité, de qualité et de légalité.
- Avoir le sens des réalités des missions de chacun des agents afin de les conduire vers l'application et l'implication dans un projet de politique communal (quand il existe)
- Avoir le sens des responsabilités
- Avoir de la constance de ses décisions
- Respecter les capacités des agents à être force de propositions
- Fidéliser les pratiques quotidiennes des agents pour stimuler leur créativité et leur sens du service public
- Avoir conscience des garanties que le droit public offre aux agents territoriaux comme aux élus

Le pouvoir exécutif n'est pas une monarchie républicaine de droit presque divin,

La concertation n'est pas une forme de persuasion,

Une autorité territoriale n'est pas l'incarnation d'une forme d'autoritarisme.

Cette confusion des genres contribue à la construction collective de situations génératrices de tensions psychologiques et émotionnelles qui conduisent à une inefficacité et une inaction épuisante, elle est ainsi source de démotivation croissante. Un sentiment général d'insatisfaction et de repli sur soi qui conduit à une absence de communication positive.

Cette convention de partenariat avec le CDG54, mission facultative de cette collectivité s'inscrit dans un besoin ponctuel qui pallie à :

- des remplacements d'agents momentanément indisponibles,
- des vacances d'emploi ne pouvant être immédiatement pourvu,
- un accroissement d'activité
- ou encore une mission temporaire d'une durée d'un mois reconductible.

Cette décision n'aurait jamais dû intervenir avant aujourd'hui.

L'exercice du droit aux congés annuels n'est en aucun cas un motif de remplacement.

Cette délibération souligne également le manque de confiance accordé à la directrice générale adjointe pourtant suffisamment qualifiée pour exercer des fonctions de direction durant les congés de la DGS.

Le coût de ce partenariat est donc une dépense de fonctionnement disproportionnée qui augmente inutilement la masse salariale déjà prépondérante dans les finances communales.

n°3 (DM n°2 budget 2021)

Interventions de de Z. Ben Ismail

intervention sur dépense supplémentaire pour DGS intérimaire

" Vous nous demandez aujourd'hui d'approuver votre demande de modification du budget 2021 notamment pour y intégrer une dépense supplémentaire pour le recrutement d'une DGS intérimaire d'un montant de 27725€ sur la période du 26 JUILLET 2021 au 31 DECEMBRE 2021 auquel s'ajoute les frais de mise à disposition du Centre de Gestion de 1700€, soit un total de 29425€ à rajouter en charge de fonctionnement.

Ce choix a été fait avant le lancement officiel de la procédure de décharge qui jusqu'à ce jour n'était toujours pas enclenchée. Nous nous retrouvons donc avec deux DGS et une DGA, et des charges de fonctionnement supplémentaire non nécessaire. Alors même que la DGA est là pour suppléer la DGS en cas d'absence.

Sur la forme, par votre empressement et votre méconnaissance, vous mettez progressivement la ville de Pulnoy en péril en vous rapprochant du burn out financier, le déséquilibre budgétaire. Ce qui entrainera nécessairement que vous le vouliez ou pas une hausse des impôts locaux ou une baisse des subventions aux associations ou une réduction salariale.

Sur le fond, votre comportement impulsif et votre incapacité à écouter les conseils de vos adjoints et de vos agents entraînent des fractures irréparables dans l'organisation à tous les niveaux de notre commune. Nos différents passages en mairie nous ont permis de mesurer le mal-être des agents face à l'absence de directive claire du capitaine du navire. Votre DGS madame Arnautou n'a cessé de vous alerter, les agents de la mairie vous ont alertés lors des CHSCT, Vos adjoints vous ont alerté. Force est de constater que les personnes qui osent vous dire les choses vraies, sont maintenant les personnes que vous rejetez. Force est de constater que vous avez perdu la confiance de vos agents, de vos adjoints et élus les plus impliqués. Vous êtes en train de perdre la confiance des Pulnéens qui ne vous ont pas donné mandat pour faire n'importe quoi, à la marge de la légalité et de la moralité !

A terme, il ne reste dans votre groupe que les élus les moins présents en mairie, les élus les moins soucieux de faire les choses dans la légalité, les élus qui défendent leur seul intérêt, les élus qui vous diront oui à tout et qui voteront cette décision de modification budgétaire, ce qui implicitement voudra dire qu'ils soutiennent votre décision injuste de décharger notre DGS, Mme Sandrine Arnautou, qui a toujours œuvré au bon fonctionnement de notre commune depuis plus de 2 mandats aux services de l'intérêt général.

Nous allons donc voter, je voterai contre pour toute ces raisons.

Toutefois, mes chers collègues du conseil municipal, vous qui avez voté secrètement avec le Maire la décharge sans vraiment savoir ce que vous faisiez, sans vraiment même connaître Mme Arnautou, c'est le moment pour vous de rectifier votre erreur, car vous n'en aurez jamais plus l'occasion, en votant avec moi contre cette décision ou en vous abstenant.

intervention suite à révélation de D. Zieterski sur dépense relative à stands vaccinations

Maintenant, j'aimerais réagir aux informations révélées par M. ZIETERSKI, votre adjointe à l'urbanisme que vous avez démis de ses fonctions.

Si les faits sont avérés, c'est tout simplement scandaleux, c'est vous M. le Maire qui devriez être déchargé de vos fonctions par M. le Préfet. Les personnes honnêtes qui osent vous dire les choses, qui osent vous empêcher de franchir la ligne rouge sont écrasés, écartés ou placardisés, comme MME ARNAUTOU qui est déchargée, comme MME STRASSER non renouvelée, d'autres ont été poussés vers la sortie, et les derniers agents qui tiennent encore vivent un mal-être grandissant. Vous avez écarté 2 adjoints et une conseillère municipale qui étaient parmi les plus actifs et compétents de votre équipe.

Ces faits révélés par M. ZIETERSKI me font remettre en perspective mon échange avec MME BADER et avec vous M. le Maire lors d'un précédent conseil, concernant l'attribution sur le budget de la ville pour les cadeaux seniors d'un montant de 3432 EURO sur 8120 EURO, soit 42,26% de l'enveloppe globale pour 1 commerçant et 57,74% pour 12 autres. Ce commerce qui a bénéficié de la plus grosse participation étant en plus le commerce familial de votre colistier à la 25 ème position sur votre liste « Pulnoy demain ensemble » lors des dernières élections municipales. Déjà à ce moment, je vous avais exposé publiquement ma position en indiquant que votre choix n'était pas équitable, car il y avait une inégalité flagrante de traitements entre les commerçants de Pulnoy.

Alors au-delà des divergences politiques qui nous opposent, jusqu'où irez-vous M. le MAIRE après avoir écarté vos plus proches agents et vos plus proches adjoints de qui vous dites à tous ceux que vous croisez qu'ils étaient vos amis chez qui vous alliez manger. Maintenant que les seuls qui osaient vous dire stop ne sont plus là. Vous pensez que les autres suivront vos ordres sans sourciller. Mais qui acceptera maintenant d'être votre adjoint aux finances ou à l'urbanisme, et donc acceptera de cautionner et de fermer les yeux sur vos actions en apposant leur signature pour le seul risque pénal qu'ils supporteraient, qu'ils supporteraient seul avec leur famille, car l'assurance souscrite par la mairie ne couvre pas les délits pénaux.

Aujourd'hui, si ce qui a été révélé par M. ZIETERSKI est avéré, la justice pourrait qualifier ces faits de délit de favoritisme défini à l'article 432-14 du code pénal qui énonce que le délit de favoritisme est sanctionné par deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. De plus, selon l'article 432-12 du code pénal la justice pourrait aussi retenir la prise illégale d'intérêt à l'aide de fausse facture : c'est le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif, de prendre, recevoir ou

conserver, directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement. Le délit de prise illégale d'intérêt est sanctionné par cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Mesdames et messieurs les élus, maintenant que vous êtes informés des risques de qualifications pénales, j'aimerais vous énoncer la jurisprudence à ce sujet :

En ce qui concerne l'élément intentionnel du délit, la Cour de cassation estime que « la seule constatation de la violation, en connaissance de cause, d'une prescription légale ou réglementaire, implique de la part de son auteur, l'intention coupable exigée par l'article L.121-3 du code pénal. L'intention se déduit du manquement que l'auteur n'a pu ignorer et qui permet de constater qu'il a agi en pleine connaissance de cause.

Pour être plus claire, maintenant que vous avez les informations sur l'illégalité probable de cette procédure de marché d'appel d'offre concernant le montant de 936€ dans cette décision modificative, je vous recommande fortement de voter contre ou à minima vous abstenir afin de pouvoir dormir tranquille ce soir, car sinon en votant sciemment en connaissance de cause cette décision modificative, vous pourriez encourir les peines de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

Etes-vous vraiment prêt à prendre ce risque pour vous et vos proches ? Ouvrez les yeux, car notre maire risque de vous entraîner très bas.

Pour rappel, le Préfet a été averti de cette situation ! Aujourd'hui la presse et les pulnéens sont avertis. Sortez votre tête du trou mesdames et messieurs les élus !!! Soyons exemplaire, soyons irréprochable, soyons honnête.

Votez contre cette décision ou abstenez-vous.

n°4 (Service restauration scolaire)

Intervention de de Z. Ben Ismail (annonce question du public par Coralie Perrin, sur la question d'éventuelle fermetures de classes)

"Je profite de ce vote pour vous annoncer qu'une question concernant le maintien des 3 classes maternelles à l'école de la Masserine sera posée en fin de conseil étant donné que le sujet n'est pas vraiment celui que l'on discute avec l'affaire délibérative n°4. C'est une question que nous avons préparée ensemble avec Coralie PERRIN ici présente qui fait partie de notre équipe d'opposition élargie.

Je vous annonce cette question du public à l'avance M. le Maire, car je souhaiterais la voir apparaître, comme d'ailleurs toutes les interventions du public, dans le compte rendu. Ce qui n'est malheureusement pas le cas jusqu'à présent"

A annexer : question de C. Perrin sur fermetures de classes

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal

J'assiste ce soir à ce conseil Municipal car j'ai une question importante à aborder.

Je ne vais pas vous parler du terrain de foot, de la décharge de Mme Arnautou qui font actuellement débat au conseil municipal mais également chez les Pulnéens.

Je souhaite évoquer avec vous la question de la fermeture de la classe de Maternelle à l'école de la Masserine. Peut-être que vous, Mr le Maire ou vos conseillers municipaux, n'êtes pas concernés par ce sujet du fait que vos enfants ne sont pas impactés par cette mesure ou que vous êtes sûrement plus préoccupés par d'autres problèmes à régler pour notre ville.

Toutefois, nous, parents d'enfants scolarisés à l'école Masserine (Maternelle et primaire), directeurs et directrices, maitres et maitresses, conseillers municipaux de la minorité, nous souhaitons qu'une solution rapide et pérenne soit trouvée afin de sauver notre classe.

Etes-vous en mesure de nous confirmer si vous souhaitez maintenir 3 classes à l'école maternelle de la Masserine l'année prochaine ? Si oui, qu'allez-vous mettre en place dès demain ? Avez-vous aujourd'hui le chiffre prévisionnel pour les enfants de 2 ans qui devront intégrer l'année prochaine la petite section des 2 écoles maternelles ?

Sachez que les Pulnéens sont mobilisés et à l'écoute.

D'ores et déjà, nous membres de l'équipe de la minorité, nous vous proposons les mesures suivantes :

- révision de la cartographie scolaire très rapidement pour permettre un rééquilibrage entre les deux écoles.
- création d'une commission pour étudier les dérogations scolaires ou siégera un représentant de la mairie, les directeurs des 2 écoles maternelles et des 2 écoles primaires, ainsi que des représentants de parents d'élèves
- étudier la possibilité de permettre aux enfants d'autres communes de venir dans nos écoles, notamment pour les parents travaillant sur Pulnoy ou parents bénéficiant d'un mode de garde sur Pulnoy.

Monsieur Le Maire, les réponses que nous attendons de la municipalité sont les mêmes que celles attendues par l'inspecteur d'académie. La situation est grave et vous devez agir vite pour sauver notre classe de Maternelle. Il est facile de fermer une classe mais plus difficile d'en rouvrir une. Votre choix sur la question ainsi que votre positionnement en matière d'éducation scolaire peut avoir, à terme, des conséquences sur l'avenir de votre Conseil Municipal.

Affaire non délibérative n°2 (terrain de foot gazon synthétique)

Intervention de Z. Ben Ismail

"J'ai une question sur l'attribution du marché public pour la recherche du maître d'œuvre du futur terrain synthétique. Projet commun que nous avons porté avec l'opposition lors de la campagne. Nous sommes aujourd'hui affligés de voir que ce projet est à l'arrêt suite à 9 mois de perdu par la faute - selon vos dires - du Maître d'œuvre. Mais qui a choisi ce maître d'œuvre bizarrement 3 fois moins cher que le prix estimé par vos services juridiques et financiers ? C'est vous qui avez choisi ce maître d'œuvre à plus de 500 km de Nancy et 3 fois moins cher que le prix ! Cela ne vous a pas alarmé... malgré les alertes de vos services ...

Pouvez-vous me confirmer devant cette assemblée que le maître d'œuvre que vous avez choisi n'est pas une connaissance d'un dirigeant du club ?

Seconde question M. le Maire

Pourquoi avoir donné les informations concernant l'avancée du projet uniquement à l'association FC PULNOY par le biais d'un communiqué qui a été publié sur leur page Facebook en date du 27 août dernier ?

N'avez-vous pas une page Facebook officielle de la Mairie permettant cette communication à l'ensemble des Pulnéens qui, concernant cet investissement stratégique, dépasse largement les limites du sport ? Cela concerne l'utilisation de nos impôts ! De plus, le FC Pulnoy aurait pu partager la page de la mairie afin de communiquer avec ses adhérents.

Votre erreur de communication officielle par le biais d'un site d'une association loi 1901 a été faite car vous n'avez pas pris la peine de demander l'avis de vos services administratifs et juridiques.

D'abord, la page Facebook d'une association loi 1901 n'a pas vocation à être votre page officielle de communication. Ensuite, c'est un risque encouru par l'association et les dirigeants de cette association qui ont publié votre communiqué pour leur compte et sur leur compte. Vos propos et vos jugements portés sur le travail du maître d'œuvre, s'ils étaient restés dans une communication interne entre vous et le club, ne m'auraient pas inquiété outre mesure. Mais ces mêmes propos et jugements publiés publiquement peuvent être assimilés à de la diffamation publique. Je recommande donc aux dirigeants du club du FC Pulnoy de retirer ce communiqué."

Annexe 4 : SD

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons vous interpeller en séance publique, sur la situation de la collectivité dont les dysfonctionnements nous inquiètent depuis maintenant plusieurs mois.

Vous n'avez de cesse de spolier notre Directrice Générale des Services, de faire volontairement de la rétention d'informations, passant directement par son personnel. Toutefois, quand une faute était commise, vous la rendiez coupable au même titre que son personnel, que vous qualifiez de « serviteurs »

A plusieurs reprises, nous vous avons tenté de vous alerter, nous citons ce soir quelques exemples factuels.

Le 17 décembre 2020, lors d'une réunion interne, plusieurs points ont été relevés par les agents pour vous être restitués par l'élue en charge des ressources humaines, en espérant que vous apporteriez une ou plusieurs solutions à ces différentes problématiques, à noter :

- Délai de circulation du courrier, signature des parapheurs, sortie des documents mis à disposition par les services dans ces derniers

- Procédure de délai des traitements des webmasters allongés
- Saucissonnage des délégations des élus rendant difficile le travail tant pour les élus que les agents
- Diffusion d'ordres et contre-ordres vers les services
- Lecture des notes techniques et délibérations dans l'urgence engendrant le risque de non-respect des délais d'envoi
- Changement d'avis sur un document validé
- Diffusion de documents confidentiels vers l'extérieur
- Charge de travail des agents sous-évaluée
- Demande de certains élus à la police municipale d'engager des actions de verbalisations qui ne sont pas autorisées par la loi
- Santé mentale des agents dégradée « multiples arrêts de travail »

....

Aucune solution n'a été proposée, sans vous remettre en cause, vous avez préféré transférer les responsabilités sur les services et la direction générale.

Le 17 novembre 2020, une note préalable vous alertait sur l'état de santé de Madame Strasser, responsable du service toutes générations. Le 1^{er} décembre 2020, vous

avez reçu une seconde note de Madame Arnautou, Directrice Générale des Services, vous informant de l'arrêt maladie de Véronique Strasser

Madame Arnautou a repris une partie des missions de son agent, sans aucune faille dans son travail.

Le dossier de renouvellement du Relais d'Assistantes Maternelles ayant été confié à Madame Jacob, conseillère municipale déléguée à la petite enfance et Sandrine Dussiaux, adjointe au maire.

Unique proposition de votre part, « Monsieur le Maire », l'embauche d'une personne en intérim.

Nous avons reçu une seule candidature ne correspondant pas aux compétences requises pour occuper ce poste.

Encore une fois, aucune directive claire de votre part

Dans un autre domaine, vous avez accusé la Directrice Générale des Services et d'autres agents et ceci à plusieurs reprises, de ne pas vous tenir informé de leur absence du bureau pour des réunions externes malgré les nombreux mails qui vous ont été envoyés, ainsi qu'à l'ensemble des élus conformément à la procédure.

Mr le Maire, nous savons que vous n'aimez pas les procédures, vous n'avez de cesse de le répéter et vous préférez les choses rondes aux choses carrées.

Il est difficile de pouvoir communiquer avec vous, car vous dites ne pas avoir le temps de prendre connaissance de vos mails, le système des notes ne vous convenant pas non plus, de quelle manière devons-nous communiquer ? En venant à votre rencontre lors d'un rendez-vous dans lequel aucun compte-rendu ne serait établi, laissant à votre guise la déformation et ou l'interprétation de nos propos.

Je rappelle le rôle du DGS, il ou elle se doit de faire appliquer la commande politique à ses services, comment, peut-elle le faire si elle ne détient pas les informations, et sans orientations claires de votre part ? Quel est pour vous le rôle d'un DGS ? de ne pas vous alerter si les dossiers ne sont pas gérés dans le respect des règles ?

Il n'existe à ce jour aucune co-construction des dossiers avec la DGS exemples « terrain de sport synthétique, ajout de sujet en comité de direction sans concertation préalable, travail en direct Maire / agents, non-respect de la hiérarchie, volonté de scission élus/ agents...

Votre vision Monsieur le Maire, les élus règnent, les agents sont des « serviteurs », dans cette vision, quelle est la place de l'intérêt général ? Certes vous êtes le Maire, vous avez été élu mais ceci ne vous donne pas le droit de diriger en repoussant les limites de la légalité.

Exemple qui vous sera donné plus tard dans la décision modificative N°2

Parlons désormais du budget et de la préparation budgétaire.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises, sur les difficultés de financement des projets municipaux, plusieurs scénarii vous ont été proposés, vous avez mis en doute nos propos, en préférant prendre conseil auprès du maire d'une autre commune, voici un bel exemple du manque de confiance envers les agents et de votre DGS.

Quels sont les investissements que vous allez pouvoir réaliser, sans risquer de mettre à mal les finances de notre commune ? Allez-vous pouvoir mener à bien le programme pour lequel vous avez été élu, grâce nous le rappelons, au soutien de nos deux précédents maire, Mr Gérard Royer et Mme Michelle Piccoli pour lesquels vous n'avez plus aucune considération.

Où en sont les autres projets ? vous avez nommé un de vos élus pour assurer leur suivi alors que cette mission relève de la DSG.

En avril 2021, nous avons réussi après de longs mois de discussions, avec vous Mr le Maire, à vous convaincre d'organiser une réunion avec Madame Brandeburger,

conseillère en organisation au centre de gestion, pour faire un bilan sur :

L'étude organisationnelle du service toutes générations

La perspective de travail sur le nouveau mandat, ayant pour but, une proposition d'accompagnement basée sur trois axes :

- Une formation des élus portant sur le rôle et la place des élus et de l'administration.
- Mise en place d'un accompagnement à la formation du projet politique par l'animation de séminaires de travail entre élus.
- Réalisation d'un travail collectif associant élus et cadres territoriaux sur la formalisation d'une charte de gouvernance : définition de valeurs communes, fonctionnement des instances et relations entre élus et administration.

A ce jour rien n'a commencé car vos seuls dossiers prioritaires pendant plusieurs mois ont été le terrain de sport synthétique et la décharge de votre DGS.

En date du 28 mai 2021, Mme ARNAUTOU vous a envoyé un courrier en AR dans lequel elle vous rappelait à nouveau les grandes missions de son poste de DGS, mais vous avez continué à ne pas l'impliquer

en amont, aux décisions prises ou aux orientations politiques

Le 8 juin 2021, c'est déroulé une médiation avec vous, Mme ARNAUTOU sous la direction de Mr ROYER Maire honoraire permettant de cerner le régime des perturbations.

Médiation bafouée, contrat non respecté par la tenue d'un séminaire élus pour sa destitution ou décharge de fonction, car vous n'avez pas le courage de porter à vous seul cette responsabilité ne lui permettant pas de donner sa propre version de la situation que vous avez laissée se dégrader au fil des mois.

Lors du CHSCT du 5 juillet 2021, vous avez eu une présentation du retour sur le questionnaire de bien-être et santé au travail pour lequel les membres attendaient un plan d'actions.

Votre seule réponse a été encore une fois, la décharge de votre DGS.

Par contre, vous n'avez aucun scrupule à citer quatre de vos adjoints, lors d'une communication par mail avec un membre du FC Pulnoy pour dire ouvertement qu'ils sont opposés à la réalisation du terrain de sport synthétique, pour vous dédouaner ! nous n'étions pas

opposés, nous avons simplement mis en évidence que nous devons avoir la visibilité financière nécessaire et ne pas précipiter les études.

Mr le Maire, votre comportement et votre type de management nuisent considérablement à la collectivité et sont en total divergence avec le slogan de campagne « Pulnoy demain ensemble » !

Pour toutes ces raisons, et cette liste n'est pas exhaustive, nous nous opposons à la décharge de fonction de Madame Arnautou, en accord avec nos convictions.

Quelle est votre prochaine cible ? un autre agent, un autre DGS qui puisse vous dire « ce n'est pas conforme aux conditions d'une bonne gestion municipale » sans risquer une décharge de fonction

La création de notre groupe politique veillera aux bonnes pratiques réglementaires, managériales et budgétaires.

Le groupe politique « l'autre Voix »

Annexe 5 : DZ

Pouvez-vous me dire, Mr le maire à quoi se rapporte la facture BBC centre de rencontre?

Etant adjoint aux travaux, je n'ai pas mémoire d'avoir validé cette facture et à quoi se rapporte-t-elle exactement ?

J'ai regardé sur les statuts de l'entreprise BBC pour vérifier l'existence d'un quelconque lien avec l'agencement des boxes pour le centre de vaccination

Information Commerciale
Categories BTP et construction
Activité (Code NAF ou APE)
Construction de maisons individuelles (4120A)
Activité (Code APM) Menuiserie bois (4332AA)

Aucun lien avec installation de box

J'ai un mail d'Aurélié daté du 21-06 11H40 avec pour objet le CR réunion pour le centre de vaccination du 30/06/2021 adressé à **Marie Claude BENNEBEY avec Marc OGIEZ en copie** précisant que, je cite :

« Concernant la logistique,

A 10h Corine MATHIS viendra pour l'installation des boxes. Le démontage ne se fera pas avant 17h15.....

Boxes et chaises fournis par Corine MATHIS »

Je vous rappelle les articles 2 et 3 de la charte des élus que vous avez lue en tant que maire fraîchement élu et approuvé le samedi 23 mai

2020 devant le public lors de notre premier conseil municipal au centre socio culturel

Je vous lis pour rappel lesdits articles

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu(e)local(e)poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier

3. L'élu(e)local(e)veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu(e)local(e)s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Je n'ai rien contre Corine de Stand Est ou Valentin de BBC ;

Ils vous ont certainement rendu service à votre demande.

Avez-vous Mr le Maire, en tant qu'Autorité Territoriale et seul responsable, **OUI ou NON** couvert un quelconque conflit d'intérêt au sein de votre majorité en faisant une fausse facturation ?

Si votre réponse est NON Pourquoi avez-vous valider cette facture et cette délibération ? Vous allez sans doute accuser vos agents ?

Si votre réponse est OUI je voudrais rappeler que la loi punit ce genre d'agissement. Je ne connais pas la peine encourue, je ne suis pas juriste.

J'attire juste l'attention de mes collègues qui seraient tentés de voter pour cette délibération qu'ils se montrent complices d'une fausse facturation.

Annexe 6 : DZ

TERRAIN DE SPORT SYNTHETIQUE

Je voudrais revenir sur la publication du PEB 139 pour corriger quelques erreurs

Nous pouvons lire

La commande a été passée le 9 février 2021 auprès d'un cabinet d'architecte spécialisé,

Il ne s'agit pas d'un cabinet d'architecte mais d'un maître d'œuvre

Plus loin il est écrit « le MO nous a communiqué un coût de travaux plus élevé que le montant prévu » en date du 18 juin 2021 je sais que cette date est historique mais elle ne correspond pas aux dates qui nous intéressent pour notre dossier En vérité les bonnes dates sont 18-05 24-05 et 27-05 pour le dernier envoi

La municipalité a informé le MO le 02-06 par lettre AR avec une réponse attendue pour le 10-06

La loi imposant différentes étapes, le service juridique de la commune, à la demande du Maire, a relancé les démarches

Non c'est à la demande expresse du service juridique, de la DGA Laurence et de la DGS remplaçante Cindy auprès du maire qu'un nouvel appel d'offre a été lancé conformément aux textes de loi des marchés publics

Avant de lancer la consultation d'un nouveau MO 3 candidats avaient été plus ou moins pressentis.

Je trouve bizarre que ce soit justement les mêmes candidats qui ont répondu au marché.

J'ai interrogé le Maire sur cette coïncidence, la réponse devant témoin a été je cite « on ne peut pas mettre un gendarme derrière chaque poteau de la mairie » tout cela me laisse un malaise et m'inquiète

Je déplore également qu'une note confidentielle émanant du Maire puisse atterrir sur les réseaux sociaux du FC Pulnoy